

SEANCE DU 18 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit Avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Stéphane CHOUIN, Maire.

Etaient présents : Stéphane CHOUIN, Isabelle LANSON, Jean-Jacques GAMBERT, Isabelle GOARD, Pascal DELAUGERE, Gérard MONTIGNY, Daniel BIZEAU, Claude HECHINGER, Philippe DERRIEN, Agnès LUCAS, Bruno GOLDFEIL, Carole BELLANGER, Emmanuelle SUDUL DOMINIQUE

Procurations : Emmadorine TIMONER à Isabelle LANSON

Absents : Catherine TESSIER, Patricia HAAS, Guillaume DELAS, Sébastien MECHIN, Arnaud JOUSSE, Emilie HELOIN, Pierre MEDEVIELLE, Mélanie RAULO, Jean-Marie HUBERT

M. Bruno GOLDFEIL a été nommé secrétaire.

- PREND ACTE du rapport du Maire sur les délégations du Conseil Municipal
- ADOPTE le procès-verbal de la séance du 28 Mars 2023
- APPROBATION MARCHÉ DE TRAVAUX EXTENSION DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL LOT N°2

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a attribué lors de la séance du 28 mars dernier, 3 des 4 lots du marché de travaux à procédure adaptée qui concerne l'extension du Centre Technique Municipal.

Le coût d'aménagement d'un mur végétalisé chiffré initialement par l'entreprise DUPUIS SARL (lot 2) à 63 750 € Ht soit 76 500 € Ttc a été jugé trop onéreux par les conseillers municipaux.

Monsieur le Maire propose au regard des éléments collectés depuis le 28 mars dernier :

- D'attribuer le lot n°2 à l'entreprise DUPUIS. La solution retenue est la variante n°2 proposée « plantes grimpantes sur treillis plantées au sol » pour un montant de 14 200,00 € ht soit 17 040,00 ttc.

Le coût global des travaux serait ainsi décomposé :

DESIGNATION DU LOT	ENTREPRISE	MONTANT H.T.	MONTANT T.T.C.
Lot n°01 - GROS CEUVRE/MACONNERIE/TERRASSEMENT/VRD	SADORGE FRERES	142 378,26 €	170 853,91 €
Lot n°02 - CHARPENTE METALLIQUE ET SERRURERIE/VEGETALISATION	DUPUIS SARL	98 165,00 €	117 798,00 €
Lot n°03 - COUVERTURE/BARDAGE METALLIQUE	GALIFRET	29 410,73 €	35 292,88 €
Lot n°04 - ELECTRICITE	IRALI ET FILS	6 837,10 €	8 204,52 €
MONTANT TOTAL		276 791,09 €	332 149,31 €

Le Conseil Municipal ouï cet exposé, et après en avoir délibéré:

- ATTRIBUE le lot n°2 à l'entreprise DUPUIS. La solution retenue est la variante n°2 proposée « plantes grimpantes sur treillis plantées au sol » pour un montant de 14 200,00 € ht soit 17 040,00 ttc.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces du marché de travaux pour le lot n°2

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 18 h 30.

Le Maire,